



BUREAU DU CFPC

LISTE DES CENTRES DE FORMATION

Sont indiquées ci-après les coordonnées des Centres de formation portés à la connaissance du Bureau du CFPC qui préparent à la certification du personnel de protection cathodique pour les niveaux 1S, 1 et 2 des secteurs Terre et Mer.

Cette liste est donnée à titre purement informatif, sans aucune responsabilité du CEFRAFOR-CFPC en ce qui concerne les organismes non agréés.

Les coûts des stages de formation sont à demander aux Centres de formation.

Les organismes agréés l'ont été suivant la procédure BC/PR/18000 « Centres de formation - Règles et agrément ».

| Organismes proposant une formation | Contact | Profil de la formation | Centre déjà agréé | Catégorie | Date de l'agrément |
|--|--|------------------------|-------------------|-----------|--------------------|
| GDF – SUEZ SFT La Croix Gaudin 44360 St ETIENNE DE MONTLUC | M. Cyrille MAINGUY Tél :02 40 85 82 82 cyrille.mainguy@gdfsuez.com | Terre | Non | | |
| Cabinet Jacques PEZOU EXPERTISE 53, rue de la Marche des Milles 13330 PELISSANNE | M. Stéphane GASTAUD Tél : 09.77.86.27.52 / 06.85.18.00.98 Fax : 04.90.53.94.48 cjp@cjp-e.fr | Terre | Non | | |
| MAREC Jean Claude 6 Allée de la Tilloye 60200 COMPIEGNE | Marec Jean-Claude Tel 03 44 86 58 29 06 84 76 91 73 marec.jeanclaud@orange.fr | Terre | Oui | B | 13/11/2009 |
| Ecole Nationale de l'Industrie Minérale (ENIM – CFCA) Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui - BP 753 Rabat Agdal (MAROC) | M. LEMYASER Tél :00 212 37 68 02 30 cfca@enim.ac.ma | Terre | Non | | |
| C.C.T.A. S.A. Protection Cathodique 3 rue de l'Adour 31500 Toulouse | M. Philippe. LE HÔ Tél : 05 61 34 38 88 06 07 25 28 50 philippe.leho@ccta.fr | Terre | Non | | |
| Institut de la Corrosion 220, rue Pierre Rivoalou 29200 BREST | M. Dominique FESTY Tél : 02 98 05 15 52 dominique.festy@institut-corrosion.fr | Mer | Oui | A | 25/03/2008 |

Catégorie A : La formation proposée par le Centre de formation dissocie la partie se rapportant au Tronc commun de la partie se rapportant au Secteur concerné. Les stagiaires ont la possibilité de s'inscrire soit à la totalité ou à l'une ou l'autre des parties proposées. Le coût de chaque prestation est fonction de la demande exprimée par le stagiaire.

Catégorie B : La formation proposée par l'Organisme ne dissocie pas la partie Tronc commun de la partie sectorielle. Les stagiaires n'ont pas la possibilité de s'inscrire indifféremment à l'une ou l'autre des parties.